

J'ai en outre l'honneur de proposer que la présente Note et le Mémorandum d'accord ci-joint, dont les versions française et anglaise font également foi, s'ils emportent l'agrément de votre gouvernement, ainsi que votre Note en réponse marquant tel agrément, constituent entre nos deux gouvernements une Entente qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Dès son entrée en vigueur, cette Entente modifiera l'Entente du 9 mars 1959 concernant l'application des taux de péage sur la voie maritime du Saint-Laurent, tel qu'antérieurement modifiée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, les assurances de ma considération distinguée.

Ambassadeur
Raymond Chrétien
(signé)

Pièce jointe
Mémorandum d'accord